

Gedimax Béton rapide

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Gedimax Béton Rapide 25 kg - 281977

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Béton préparé avec liaison rapide

1.2.2 Utilisations déconseillées

Pas d'informations pertinentes disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant du produit et fournisseur de la fiche de données de sécurité

COECK NV
De Laetstraat 6
B-2845 NIEL
Tel +32 3 880 75 00
Fax +32 3 880 75 10
info@coeck.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoison +32 (0)70 24 52 45
N° d'urgence européen : 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement CLP (CE) n°. 1272/2008

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement CLP (CE) n°. 1272/2008

Pictogrammes de danger



GHS05 corrosif cat. 1



GHS07 irritant cat. 2

Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation de la peau.

H317 Peut provoquer une réaction allergique de la peau.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H335 Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Conseils de prudence

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102: Tenir hors de portée des enfants.

P280: Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consultez un médecin.

Gedimax Béton rapide**2.3. Autres dangers**

Informations pour l'environnement	Non applicable
PBT (Persistance, bioaccumulable et toxique)	Non applicable
vPvB (très persistance et très bioaccumulable)	Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances**

Le mélange est composé des substances mentionnées ci-dessous et d'additifs non dangereux.

3.2. Mélanges**Substances (dangereuses)**

- Ciments

Nom IUPAC	(CE) 1272/2008	Concentration
Substance CAS: 65997-15-1 EINECS: 266-043-4	Ciment selon EN 197-1 H 315 Provoque une irritation cutanée. H 317 Peut provoquer une allergie cutanée. H 318 Provoque des lésions oculaires graves. H 335 Peut irriter les voies respiratoires.	10-45 %

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Mesures générales:**

Emmener la victime en sécurité et consulter un médecin. Lui montrer cette fiche de sécurité.

Après inhalation:

Mettre la victime au repos à l'air libre.

Après contact avec la peau:

Retirer au maximum le produit et rincer abondamment à l'eau.

Après contact avec les yeux:

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant plusieurs minutes, y compris sous les paupières. Consulter un médecin et lui montrer cette fiche de sécurité.

Après ingestion:

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin et lui montrer cette fiche de sécurité.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Gedimax Béton rapide

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Tous les moyens d'extinction en cas d'incendie à proximité. Le produit n'est pas combustible.

5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

Non applicable

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas de danger d'incendie ou d'explosion.

5.3. Conseils aux pompiers

5.3.1 Instructions:

Pas de mesures spécifiques requises.

5.1.1 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Pas de mesures spécifiques requises.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Éviter la formation et l'inhalation de poussière.

Assurer une ventilation suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas de mesures spécifiques requises.

Le déversement dans les eaux de surface ou dans les égouts doit être évité (limité).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Le produit peut être recueilli mécaniquement.

Le produit durci peut être éliminé comme déchet de construction inerte.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Observer une hygiène stricte. Tenir l'emballage bien fermé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Conforme à la réglementation. Temps de stockage max.: 1 année(s).

7.1.1 Tenir à l'écart de:

Aucun renseignement disponible.

7.1.2 Matériau d'emballage approprié:

Stocker uniquement des emballages non-ouverts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information supplémentaire pour une utilisation finale spécifique

Gedimax Béton rapide**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° de CAS	Désignation de la substance	Valeurs limites d'exposition
Substance CAS: 65997-15-1 EINECS: 266-043-4	Ciment selon EN 197-1	MAC (NL) 10 mg/m ³ GW(B) 10 mg/m ³ VME(FR) 10 mg/m ³ TWA(UK) 10 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures générales de sécurité et d'hygiène**

Les précautions usuelles pour la manipulation de produits chimiques doivent être suivies. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et après avoir manipulé le produit. Eviter le contact avec les yeux. Utilisez si nécessaire une crème hydratante de la peau après avoir utilisé le produit.

Contrôles techniques appropriés

S'assurer que la ventilation soit adéquate ou qu'il y ait un système d'évacuation d'air sur le lieu de travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Icônes de sécurité

**Protection des yeux**

Avant toute manipulation de poudres ou émission de poussières, il est nécessaire de porter des lunettes ou un masque de protection hermétique conforme à la norme EN 166.

Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés résistants aux alcalis.

Protection de la peau

Vêtement de protection léger.

Protection respiratoire

En cas de bonne ventilation, une protection respiratoire n'est pas nécessaire.

En cas d'exposition brève ou faible à la poussière, utiliser un masque de protection respiratoire P2.

Le port d'un masque anti-poussières est recommandé en cas d'exposition prolongée ou répétitive.

Gedimax Béton rapide

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Forme	Poudre
Couleur	Varie en fonction de la description du produit
Odeur	Non déterminé
Seuil d'odeur	Non déterminé
Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
Valeur pH	PH > 12
Point de fusion	non applicable
Point d'ébullition	non applicable
Point d'éclair	non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	Le produit est ininflammable.
Auto-inflammation	Le produit n'est pas auto-inflammable.
Danger d'explosion	Le produit ne pose pas de risque d'explosion.
Limites d'explosivité	non applicable
Pression de vapeur à 20 °C	non applicable
Densité à 20 °C	non applicable
Solubilité dans / miscibilité avec l'eau	Le produit durcit en contact avec l'eau.
Viscosité	

9.2. Autres informations

Aucune information importante disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Il n'y a pas de réactions dangereuses dans des conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction avec les acides. Réaction avec les métaux non-nobles en présence d'humidité (eau), avec formation d'hydrogène.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles. Utiliser selon les prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information importante disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Effet irritant primaire

Contact avec la peau : Irritation cutanée possible.

Inhalation : Le produit peut causer une irritation des voies respiratoires.

Contact avec les yeux : Fort effet irritant avec risque de lésions oculaires graves.

Ingestion : L'ingestion peut causer une grave irritation de la bouche, de l'œsophage, du tube digestif et causer des vomissements.

Effets retardés : **Sensibilité** : Non sensibilisant

Gedimax Béton rapide

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique : Aucune information importante disponible.

12.1. Persistance et dégradabilité

Aucune information importante disponible. Le produit durci est définitivement fixé et insoluble.

12.2. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information importante disponible.

12.3. Mobilité dans le sol

Aucune information importante disponible.

12.4. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non applicable

12.5. Autres effets néfastes

Aucune information importante disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Après la prise, le produit peut être éliminé comme les autres résidus de construction. Éliminer les emballages non nettoyés suivant la législation en vigueur. Vider complètement les emballages..

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Route (ADR), Chemin de fer (RID), Voies de navigation intérieures (ADN), Mer (IMDG/IMSBC), Air (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU

Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

Gedimax Béton rapide**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Non

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne pas utiliser à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulations écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie de propriété de celui-ci.

Libellé des phrases H mentionnées à la section 2

H 315	Provoque une irritation cutanée.
H 317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H 318	Provoque des lésions oculaires graves.
H 335	Peut irriter les voies respiratoires.
R37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau
R41	Risque de blessures graves
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau